



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de la convocation : 10/11/2022

Date d'affichage : 10/11/2022

*DELIBERATION N° 066/2022
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Maire de la Commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Stéphane LE COQ – Christine BACHES – Claire SALFATI-TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Richard VENDRELL – Bénédicte SARASSAT – Yannick CALLAREC – Sylvain VIOT – Eric BOUILLIN

Pouvoirs :

- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Carole CARTON
- Armand CHAUVET donne pouvoir à Stéphane LE COQ
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Jordi DELCLOS donne pouvoir à Robert TARDA
- Joseph CASCALES donne pouvoir à Sylvain VIOT

Absentes excusées : Michèle GRANIER – Caroline PICCOLO – Eliane CHAMBAULT

Secrétaire de séance : Christian DISLAIR

OBJET : Présentation du rapport annuel 2021 de la communauté urbaine « Perpignan Méditerranée Métropole » sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Monsieur Pascal Giraudet, conseiller municipal délégué, rappelle à l'assemblée que la communauté urbaine « Perpignan Méditerranée Métropole » assure pleinement l'exercice de la compétence « Alimentation en Eau Potable-Assainissement ».

Il indique que la Communauté Urbaine a pris acte du rapport annuel 2021 par délibération du 26/09/2022 et qu'il revient à la ville d'en prendre acte dans les 6 mois suivant la délibération du conseil de communauté.

Puis, Pascal Giraudet précise que la ville est en régie avec treize autres communes de PMM et il commente les indicateurs techniques et financiers du service public de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2021 consultables sur le site de "Perpignan Méditerranée Métropole" à l'adresse : <http://www.perpignanmediterraneemetropole.fr/>; à la rubrique "Rapport annuel de l'eau".

De plus, il précise que les données communales sont accessibles via le site d'Eau France au lien suivant : <http://www.services.eaufrance.fr/>

Les principaux éléments du rapport 2021 ont été joints à la note de synthèse adressée à tous les élus.

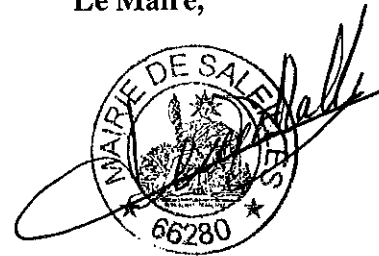
Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Pascal Giraudet et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Prend acte** du rapport annuel 2021 de la communauté urbaine « Perpignan Méditerranée Métropole » sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement ;

- **Autorise** M. le maire ou son représentant, à rendre public ce rapport en le tenant à la disposition du public dans les locaux de la mairie.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



François RALLO

Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20221117-del-066-2022-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception préfecture : 23/11/2022

Publication le : 24 NOV. 2022